



PAYS : République du Cameroun

NOM DU PROJET : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)

CREDIT IDA : N° 72130-CM

INTITULE DE LA MISSION : Services d'un Consultant - firme (OAL) en vue de la mise en place, de la vulgarisation et du suivi de mécanisme de gestion des plaintes (MGP), y compris les VBG dans la Région de l'Est, pour le compte du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG).

N° DE REFERENCE DANS LE PPM (STEP) : CM-MINDDEVEL- 554061-CS-CQS.

AVIS A SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

N° 059 /ASMI/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/ESN 2026 DU 07 OCT 2026

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UNE ORGANISATION D'APPUI LOCALE (OAL) EN VUE DE LA MISE EN PLACE, DE LA VULGARISATION ET DE SUIVI DE MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), Y COMPRIS LES VBG DANS LA REGION DE L'EST POUR LE COMPTE DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG)

- (1) La République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement pour couvrir le coût du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant en vue de la mise en place, de la vulgarisation et de suivi de mécanisme de gestion des plaintes (MGP), y compris les VBG dans la région de l'Est pour le compte du projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG).
- (2) La mission consiste à poursuivre un processus déjà amorcé avec pour objectif de couvrir de manière holistique toutes les zones qui accueillent les infrastructures aussi bien au niveau régional, communal que communautaire, et ceci dans tous les guichets de financements en cours.
- (3) Le Consultant-firme objet du présent avis à sollicitation de manifestation d'intérêt concerne les Organisations d'Appui Locales (OAL) qui conformément à la réglementation en vigueur, pourront assurer au niveau régional, local et communautaire la mise en place, l'opérationnalisation et la vulgarisation du MGP, y compris les VBG dans vingt-cinq (25) Communes de la Région de l'Est
- (4) Il s'agira pour la Consultant/Firme de :
 - D'Identifier et former les points focaux communautaires dans les villages et quartiers abritant les sous projets. Ces points focaux doivent être des personnes avec résidence locale, de bonne moralité, capables d'apprendre et de transmettre des messages précis en français et en langue locale sur le MGP, et pouvant garder des informations confidentielles. Ils travailleront comme précisé ci-dessus, en collaboration avec les personnes ressources qui seront choisies dans chaque village par les populations, ainsi qu'avec le responsable QHSE des entreprises, dans leurs activités de sensibilisation et de collecte des plaintes ;
 - De sensibiliser et former les populations environnantes des sites des travaux sur l'utilisation de la cartographie des services de référencement potentiels existant dans les zones de chantier, notamment sur les points d'entrée appropriés pour les différents groupes des femmes y compris les filles et les adolescents ;
 - De former et sensibiliser les personnels des chantiers des entreprises chargées d'exécuter les travaux sur le code de bonne conduite et les modalités de traitement des plaintes relatives aux VBG/EAS/HS et VCE ;

- D'informer et sensibiliser les populations, sur l'utilisation de tous les canaux appropriés de communication, à l'instar des dépliants, des boîtes à suggestions, des affiches, des boîtes à images, des radios communautaires et en langues locales, le numéro vert sur le projet et le mécanisme de gestion des plaintes (procédure, point de dépôt et délai de traitement des plaintes) et le contenu du code de bonne conduite ;
 - De former les points focaux et les membres des comités locaux, et régionaux de gestion des plaintes à la gestion efficiente des plaintes ordinaires et de celles relevant des questions de Violences basées sur le genre, en s'assurant du respect strict du principe de confidentialité de la survivante ;
 - D'accompagner les populations dans la formulation des plaintes (appui dans la formulation/rédaction), le cas échéant ; informer les chefs de village du calendrier de la tenue des activités de sensibilisation communautaire liées à la gestion de plaintes dans les zones de projet et y prendre part ;
 - D'organiser à travers les points focaux, des activités de sensibilisation, de plaidoyer et de communication pour le changement de comportement à l'égard des VBG et VCE, avec un focus sur les risques associés aux travaux de construction des infrastructures et à l'afflux de la main d'œuvre ;
 - D'assurer la production, la mise à disposition et la vulgarisation auprès des membres des comités locaux et régionaux de gestion des plaintes ; et des points focaux communautaires des outils de communication et de sensibilisation sur le MGP et les VBG. Les maquettes de ces outils seront fournies par le Projet ;
 - De mettre à jour le circuit de référencement VBG des différentes communes en s'appuyant sur les données disponibles au niveau du PROLOG ou d'autres projets financés par la Banque mondiale ;
 - D'assurer la prise en charge éthique et sûre des survivant(e)s éventuelles conformément aux dispositions énoncées dans le protocole de prise en charge du PROLOG.
- (5) La durée de la prestation est de neuf (09) mois, à compter de la date de signature de l'Ordre de service de démarrage.
- (6) Les Termes de Référence (TDR) de la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous.
- (7) Le Coordonnateur National du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG) invite dès à présent les Organisations d'Appui locales (OAL) « Consultants » à faire part de leur intérêt à fournir les Services.
- (8) Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services (références concernant l'exécution de contrats analogues).
- (9) Les principaux critères de sélection sont les suivants :
- Critères généraux ;
 - Critères techniques ;
 - Qualification et compétence du Chef de Mission.
- (10) L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, 7^e édition, révisée en septembre 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
- (11) Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de « Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) » telle que décrite dans le paragraphe 7.11 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » 7^e édition, révisée en septembre 2025.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures ouvrables, de 09 heures à 15h30 heures (heures locales).

(12) Les manifestations d'intérêt doivent être soumises exclusivement par courrier électronique que en un seul dossier à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard quatorze (14) jours à compter de la date de publication du présent avis dans le quotidien *Cameroun Tribune*, soit le 16 OCT 2026, à 15 heures 30 minutes (heure locale) et devront comprendre les documents suivants :

- Une lettre de soumission détaillée, faisant ressortir les capacités spécifiques du Consultant qui l'aideront à réussir sa mission ainsi que la collaboration avec les principales parties prenantes ; des justificatifs d'une existence juridique et de la capacité à contracter ;
- Une présentation et organisation de la Firme ;
- Des références générales du Consultant dans la mise en œuvre des activités d'appui au développement communautaire et des ressources humaines qualifiées, expérimentées et en nombre suffisant ;
- Des références dans l'accompagnement avec succès (prestations terminées dans de bonnes conditions) d'une ou plusieurs communes dans la mise en place et au fonctionnement du MGP, y compris dans la prévention et la mitigation des risques VBG ;
- Les références dans la conduite d'au moins deux missions similaires, et d'une parfaite connaissance de la Région de l'Est et des communes d'exécution de la mission ;
- Des références techniques justifiant d'une implantation géographique dans la Région de l'Est et d'une crédibilité auprès des bénéficiaires établis par les attestations de satisfaction pour des prestations similaires ;
- Disposer d'une trésorerie établie de manière à prendre en charge le préfinancement des activités en attendant le paiement des prestations ;
- Comprendre les caractéristiques sociologiques des différentes communautés et avoir un personnel capable de communiquer en langue locale ;
- Le curriculum vitae (CV) du Chef de Mission proposé mettant en exergue les expériences similaires, daté de moins de trois (03) mois, signé et mentionnant ses adresses complètes (boîte postale, téléphone, e-mail etc.), les copies certifiées des diplômes, attestations et/ou certificat de travail, ainsi que les copies des contrats similaires (1ères et pages de signatures).

N.B : Pour être validé, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :

- La copie de la première page et la dernière page signé. Ces références devront être claire et lisibles ;
- Les photocopies des procès-verbaux de réception, ou des certificats de bonne fin délivrés par le Maître d'Ouvrage ou ses services ou attestations de main levée de caution de bonne fin.

Et porter la mention :

AVIS A SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N°259 /ASMI/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/ESN 2026 DU 01 OCT 2026
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UNE ORGANISATION D'APPUI LOCALE (OAL) EN VUE DE LA MISE EN PLACE, DE LA VULGARISATION ET DU SUIVI DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), Y COMPRIS LES VBG DANS LA REGION DE L'EST POUR LE COMPTE DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG)

Yabunde le 01 OCT 2026

Adresses courrier électronique :
recrutement_oal_mgp@prolog.cm
jngwa@prolog.cm ;
jemeguide@prolog.cm;

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROLOG

Njogu Edouard E. H. Jackson
Ph.D in Economics